

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

SAMEDI 22 MARS 2008- 15 H 00

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne Duty, maire sortant de Ferney-Voltaire.

Madame Sylvie Lacroux, doyenne de l'assemblée
Monsieur François Meylan, maire élu de Ferney-Voltaire

Présents :

Liste « Ferney Avenir »

MMES ET MM. François MEYLAN, Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Fatima MELAOUCH, Arnaud BERTHIER, Sylvie LACROUX, Fadma EL JAOUHARI, Géraldine SACCHI HASSANEIN, Damien VERCAUTEREN, Michèle KAHN-ESTEVEVES, François KIENTZLER, Frédérique LISACEK, Carlo FORTI, Michèle DUBUISSON, Eric VANSON, Claire PETTERSEN, Van Lac NGUYEN, Cornelia MARINO.

Liste « Ferney-Voltaire pour tous »

MMES ET MM. Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Jocelyne TRUCHET, Daniel RAPHOZ.

Liste « Ferney, une ambition partagée »

MMES ET MM. Pierre Etienne DUTY, Jocelyne TISSOT, Guy SAPPEY, Martine JOLY.

Liste « J'aime Ferney »

M. Christian LANDREAU.

Procurations :

Liste « Ferney Avenir »

M. Thao TRAN DINH : pouvoir à Géraldine SACCHI HASSANEIN

Absent excusé en cours de séance :

Liste « Ferney Avenir »

M. François TARPIN

Secrétaires de séance :

MME ET M.

Géraldine SACCHI HASSANEIN

Damien VERCAUTEREN

ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal.
2. Installation du conseil municipal.
3. Désignation d'un secrétaire de séance.
4. Election du maire.
5. Fixation du nombre des adjoints.
6. Election des adjoints.

1. Appel nominal.

Conformément aux articles L. 2122-7, L.2122- 8 et L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal de la commune de FERNEY- VOLTAIRE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du seize mars 2008, sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire trois jours francs avant la séance, par dérogation aux dispositions combinées des articles L 2122-8 et L 2121-12 portant sur le délai de convocation à la séance d'installation du conseil municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre-Etienne DUTY, maire sortant, qui procède à l'appel nominal puis donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 16 mars 2008 :

Inscrits	4 126	% votants/inscrits	% (exprimés/inscrits)
Votants	2 354		
		57,05 %	
Exprimés	2 316		56,13 %
Nuls	38		

Nombre de sièges **29**

Ont obtenu	Nombre de voix	Pourcentage	Nombre de sièges
Pierre-Etienne DUTY (liste « Ferney, une ambition partagée »)591		25,52 %	4
François MEYLAN (liste « Ferney Avenir »)	869	37,52 %	20
Christian LANDREAU (liste « J'aime Ferney »)	216	9,33 %	1
Fabienne FAURE (liste « Ferney- Voltaire pour tous »)	640	27,63 %	4

Total

2316

100,00%

29

2. Installation du conseil municipal.

Après l'appel nominal des membres du conseil, il a été dénombré **vingt-huit** conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Pierre-Etienne DUTY déclare installer dans leurs fonctions les membres du conseil municipal cités ci-après (présents et absents) :

François MEYLAN, Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, Fatima MELAOUCH, Arnaud BERTHIER, Sylvie LACROUX, François TARPIN, Fadma EL JAOUHARI, Thao TRAN DINH, Géraldine SACCHI HASSANEIN, Damien VERCAUTEREN, Michèle KAHN-ESTEVEVES, François KIENZLER, Frédérique LISACEK, Carlo FORTI, Michèle DUBUISSON, Eric VANSON, Claire PETERSEN, Van Lac NGUYEN, Cornelia MARINO, Fabienne FAURE, Christophe PAILLARD, Jocelyne TRUCHET, Daniel RAPHOZ, Pierre Etienne DUTY, Jocelyne TISSOT, Guy SAPPEY, Martine JOLY, Christian LANDREAU.

Un procès-verbal de l'installation du conseil municipal est transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du conseil municipal. Il est dressé en double exemplaire et signé en séance par les membres du conseil municipal, l'un de ces exemplaires étant immédiatement transmis au sous-préfet.

Avant de céder la présidence à la doyenne de l'assemblée, Pierre-Etienne DUTY fait la déclaration suivante :

« Je tiens, tout d'abord, à remercier tous mes colistiers, tous ceux qui ont contribué, lors de cette campagne électorale 2008, à promouvoir l'ensemble des actions, du bilan, des propositions et des actes essentiels que notre équipe, majoritairement divers droite, a souhaité mettre en avant depuis sept ans à Ferney-Voltaire. Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien pendant le mandat qui s'achève. Je voudrais, ce jour, avant de transmettre les destinées de notre ville à la nouvelle équipe majoritaire, dire à nos concitoyens et aux élus : vous allez trouver une situation porteuse d'avenir faite de travail et d'équilibre financier, dont notre équipe et l'ensemble des Ferneysiennes et des Ferneysiens sont aujourd'hui pourvu. L'évolution, la confiance, la cordialité, la sécurité et le travail ont prévalu durant sept ans. Malgré les contraintes et les difficultés, nos positions et notre façon de faire pour notre cité ont toujours été au centre de nos préoccupations. Pour demain, pour Ferney, de la droite à la gauche, les besoins, les préoccupations des personnes devront être au centre de vos engagements et ceux-ci devront respecter les lois de notre pays, libres mais respectueux des devoirs des uns et des autres. Ferney-Voltaire est un lieu symbole de valeurs fortes et justes, et pour cela nous serons exigeants, attentifs, et la mémoire des engagements de la majorité aujourd'hui. Merci à tous et bonne chance pour Ferney-Voltaire ».

Présidence de l'assemblée

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, Sylvie LACROUX, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée. Elle dit être très honorée de présider cette séance, et déclare :

« Je suis consciente de la responsabilité qui m'est confiée. Cette responsabilité, en tant que doyenne (ce qui est un peu impressionnant, d'ailleurs, de savoir que c'est la tradition), suppose que je me dois de partager une expérience de vie, une longue expérience de vie puisque je suis doyenne, et je dois faire preuve également de mes compétences. Il se trouve que mon expérience professionnelle de vingt années passées avec le système international des Nations Unies m'a donné l'occasion de contacter des gouvernements et surtout, des gouvernements locaux, des collectivités territoriales. C'est cette expérience que je m'efforcerai de mettre à profit au service de la population ferneysienne. Egalement, je vis cette expérience dans un engagement passé et actuel dans la vie politique, civique, sociale et associative, dans une vie qui, pour moi, n'a de signification que si je me comporte en tant que citoyenne française, de Ferney-Voltaire, mais aussi en tant que citoyenne européenne. J'ai rejoins l'équipe de « Ferney Avenir » et nous devons tous, nous élus,

nous sentir redevables vis-à-vis de la population ferneysiennne de cet engagement pris à la suite des élections du 16 mars. A cette occasion, je voudrais saluer tous les Ferneysiens qui sont ici pour l'installation du nouveau conseil municipal. Ceci est un témoignage de leur soutien, soutien qu'ils nous ont apporté au cours de la campagne, et soutien qu'ils nous apportent aujourd'hui à l'occasion donc de l'installation du conseil. Nous y sommes très sensibles et je crois pouvoir être l'interprète de mes colistiers pour dire que nous compterons sur votre collaboration, votre participation active, et réciproquement, il sera de notre devoir de vous rendre des comptes mais aussi de travailler avec vous, de travailler ensemble. Tel est mon vœu principal que je formule aujourd'hui en introduction, donc, de cette réunion d'installation du nouveau conseil municipal ».

3. Désignation d'un secrétaire de séance.

En conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Les plus jeunes élus de l'assemblée, Géraldine SACCHI HASSANEIN et Damien VERCAUTEREN, ont été désignés en qualité de secrétaires par le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres.

4. Election du maire.

Sylvie LACROUX, présidente de l'assemblée, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle donne, au préalable, lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8, L 2122-10, L 2122-12 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle ensuite qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A l'appel de candidature faite par la présidente de l'assemblée, François MEYLAN propose sa candidature pour la liste de la majorité municipale.

Les trois autres listes de la minorité municipale conduites par Fabienne FAURE, Pierre-Etienne DUTY et Christian LANDREAU ne présentent aucun candidat.

4.1 Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal dépose lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Géraldine SACCHI HASSANEIN et Damien VERCAUTEREN, secrétaires de séance, procèdent au dépouillement du vote.

Les bulletins déclarés nuls en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les secrétaires et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Les bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

4.2 Résultats du scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés).....	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	10
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	19
e. Majorité absolue ¹	10

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MEYLAN François	19	dix-neuf voix

4.3 Proclamation de l'élection du maire

François MEYLAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune de Ferney-Voltaire et a été immédiatement installé. Il fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de cette confiance et je me mets au service de la population de Ferney à partir de maintenant. Avant de procéder à la suite des opérations de cette journée qui consiste à élire les adjoints, j'aimerais dire quelques mots de bienvenue et d'abord, peut-être, une petite pensée aux Veronnexoises que j'ai administré pendant dix-sept ans et qui, contrairement à la rumeur, ne m'ont pas "mis à la porte", mais que j'ai un peu abandonné en route. J'aimerais aussi remercier ma famille qui m'a soutenu pendant de longues années et qui a peut-être, un petit peu souffert pendant ces élections municipales, le ton n'étant pas toujours à la hauteur des enjeux municipaux. Cela a été parfois difficile pour certaines familles, pour certains candidats, et j'aimerais, à tous, souhaiter de se rétablir rapidement, de reprendre rapidement le chemin de la "normalité", de manière à ce que cette commune retrouve son calme et son bien-être. Ce genre de souffrance est difficile à accepter ; malgré tout, il paraît qu'on le doit donc on le fait, mais on aurait pu s'abstenir d'un certain nombre de problèmes.

J'aimerais faire remarquer quand même que, pendant cette campagne municipale, il y a un point qui n'a pas été soulevé et que j'aimerais soulever ce soir : ce sont les bois. On a oublié de vous dire pendant cette campagne électorale, que Monsieur le Préfet avait recommencé une campagne de coupes dans les bois. Il m'a contacté lundi dernier pour me le dire. Peut-être qu'il aurait été intéressant d'entendre cela pendant la campagne électorale, mais ceci fait partie des choses qui "sortent du placard" et cela fera partie des points que l'on devra traiter assez rapidement. J'en suis désolé, mais avec notre équipe, nous avons travaillé très longtemps sur ce dossier que l'on connaît très bien. Je pense que nous saurons faire face à l'administration pour que les choses se normalisent et se régularisent enfin à Ferney-Voltaire.

Les vœux de la population, non seulement au vu de nos suffrages mais également au vu de ceux de certains candidats, démontrent indéniablement une volonté de changement, de faire autrement la politique locale, d'essayer d'apporter à Ferney-Voltaire peut-être des choses qui lui ont manqué depuis un certain nombre d'années. Nous allons nous atteler à faire ce travail et, pour le faire, j'espère pouvoir compter sur tous les membres du conseil municipal. J'espère également pouvoir réconcilier tous ceux qui se sont peut être déchirés pendant quelques semaines sans raison, puisqu'il suffisait de présenter des projets. Nous allons maintenant transformer notre projet en actions et, petit à petit, le développer.

J'ai entendu qu'il y avait des craintes : moi-même et mon équipe n'avons pas un caractère particulier qui poserait des difficultés tant envers le personnel communal qu'envers la population. J'aimerais donc rassurer tout le monde, toute la population. Nous allons passer du temps à écouter (on l'a déjà fait, on continuera), et nous travaillerons avec volonté, le but n'étant pas de tergiverser, de discuter, de "discutiller", mais d'avancer rapidement. Pour cela, nous monterons un certain nombre d'actions, parfois symboliques, qui vous montreront que le bateau a changé de direction et qu'il part pour de nouvelles aventures forcément différentes.

Le changement que nous souhaitons pour Ferney-Voltaire, nous voulons le diriger d'abord, et avant tout, vers les personnes en difficulté, les personnes qui sont le plus souvent oubliées. Vous savez que nous vivons dans une région qui est une région difficile : il y a des écarts très importants entre les possibilités des uns et celles des autres. Notre rôle va être de prendre en compte ces différences pour essayer de les atténuer. J'aimerais dire que nous allons nous occuper beaucoup des enfants : il y des lois qui sont actuellement votées et qui sont, de mon point de vue, des lois dangereuses parce qu'elles vont désorganiser complètement la vie scolaire, l'éducation des enfants,

et qui poseront des problèmes importants aux familles. Notre premier souci sera de travailler avec les parents, avec les enseignants, avec les associations représentatives pour faire en sorte que ce passage en force de l'Etat pour modifier le régime scolaire ne se fasse pas au détriment des familles et encore moins au détriment des enfants. J'ai parlé volontairement un peu longuement des enfants parce que c'est un souci que j'ai depuis longtemps et que j'aimerais vous transmettre. Je sais que d'autres municipalités sont d'accord pour travailler avec nous sur ce sujet. Aussi, dès mardi, nous commencerons à prendre contact avec ces municipalités pour essayer de mener ensemble des actions de manière à ce que ce problème ne soit pas une difficulté insurmontable pour les familles.

J'aimerais également, dans les personnes que l'on voudra aider en priorité, penser aux personnes âgées, aux personnes handicapées, qui ont beaucoup de difficultés dans le Pays de Gex. En effet, il y a très peu de choses pour ces personnes, qu'elles soient jeunes, ou en activité, ou qu'elles soient âgées. On ne pourra pas gommer les différences mais on essayera de les atténuer de manière à ce que chacun trouve sa place dans la cité. Evidemment, je pourrais parler des jeunes, de la culture, et d'un tas d'autres éléments qui ont été plus au moins évoqués par les uns et les autres pendant cette campagne. Je ne le ferai pas ce soir pour ne pas trop allonger ma déclaration, je vais simplement dire que tout ceci doit se faire dans un esprit de tolérance. On devra apprendre à la cité de Voltaire à devenir tolérante et dans un esprit de réconciliation, parce que nous ne ferons rien, nous ne ferons pas avancer quoi que ce soit, si nous continuons à nous affronter en chapelles. J'appelle les uns et les autres, dès aujourd'hui, à s'unir pour changer les choses.

Je vais également demander à la population un effort : le programme que nous avons préparé, les actions que nous voulons mettre en place seront des actions difficiles pour la population, parce qu'elles vont déranger, elles vont changer un certain nombre d'habitudes, mais nous jugeons qu'elles sont nécessaires et pensons que le mandat que nous avons reçu va dans le sens d'un changement volontaire et important de l'orientation municipale. Alors, à toute la population, je vais demander du courage, d'être derrière nous, et de penser que nous pouvons changer les choses, ensemble.

Je voudrai dire aussi deux mots aux associations sur lesquelles nous comptons beaucoup. Nous comptons collaborer avec toutes les associations ; j'ai travaillé longtemps au sein d'associations (j'ai dit travaillé, pas noyauté) et ce que je souhaite, c'est poursuivre ce travail, avec elles, leur donner une véritable mission à remplir au sein de la municipalité, c'est-à-dire les aider davantage dans les objectifs qu'elles se sont fixés et de voir avec la commune comment les deux actions, municipales et associatives, peuvent se cumuler pour être plus efficaces. Il y a une association que je vais quitter : l'association des anciens maires, il y aura une place disponible !

Autre point sur lequel je compte beaucoup travailler : la coopération transfrontalière et la coopération avec les communes de la communauté de communes, et non pour faire la même chose que ce qui se passait jusqu'à maintenant. Je pense qu'avec les élus municipaux, qui seront élus à la communauté de communes, nous allons peser de tout notre poids pour que les choses soient différentes, à savoir que la communauté de communes cesse d'être une communauté d'intérêts individuels mais deviennent réellement la communauté de communes du Pays de Gex, c'est-à-dire qui manifeste clairement une volonté de travailler pour l'ensemble du Pays de Gex, pour l'aménagement du Pays de Gex et pour l'intégration du Pays de Gex au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Je vous assure que je m'emploierai à cette mission car je pense qu'elle est indispensable et je suis certain qu'autour de cette table, des conseillers municipaux voudront le faire et voudront travailler dans ce sens.

Comme je l'ai dit précédemment, nous aurons quelques petites actions symboliques, dont une que je vais vous annoncer ce soir (ce n'est donc pas un leurre comme certains projets qui nous ont été présentés faisant croire que demain Ferney serait la silicon valley du coin) : samedi prochain à 11 heures nous procéderons à la réouverture du Chatelard.

Je vous remercie de votre attention, de votre patience, et maintenant, si vous le voulez bien, je vais donner la parole aux élus des listes minoritaires, si ceux-ci souhaitent prendre la parole avant que nous ne procédions à l'élection des adjoints ».

Déclaration de Fabienne FAURE :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis assez émue d'être dans cette assemblée. Parce que nous sommes un petit bout d'une terre des hommes je citerai d'abord Saint-Exupéry qui dit : "**être homme, c'est être responsable, c'est être fier de la victoire que mes camarades ont remportée**". Donc je suis fière de la victoire que ces camarades ont remportée. Nous nous sommes engagés, par choix, dans la même aventure il y a quelques mois en citoyens d'une même ville. Nous savons que la politique est dure par essence car elle est le lieu où s'affrontent les idées, les intérêts, où s'entrechoquent les ambitions, mais elle est aussi l'occasion de multiples contacts avec les citoyens les plus divers, l'expression des sentiments les plus variés, d'engagements sans être payé en retour, dans tous les sens du terme. Nous avons vécu pour cela des moments forts, nous n'oublierons rien. Les campagnes électorales donnent lieu, on l'a vu et entendu, à une sorte de défoulement collectif, mais elles révèlent aussi des aspirations profondes, des mouvements de fond qui traversent le territoire, la commune en l'occurrence, en révélant aussi l'humeur et l'état moral à un moment donné. L'équipe en place souffrait d'un certain discrédit, les électeurs ont manifesté leur confiance dans une équipe entièrement nouvelle. Nous prenons acte. Votre victoire est certaine, non massive, j'espère que vous saurez garder votre sang froid et ne pas succomber à des tentations de revanche ou de "cavalier seul". J'espère que vous saurez faire preuve de sens politique, non pas sens de la manœuvre même s'il n'est pas interdit d'être habile, mais en comprenant les aspirations de nos concitoyens. Vous avez manifesté, pour être élus, écoute et compréhension, il vous faudra désormais expliquer vos politiques et convaincre l'ensemble de la population. Dans toutes les instances auxquelles nous participerons, pour notre part, nous saurons être des alliés objectifs, engagés sur des réflexions et des actions qui nous sembleront aller dans le sens de l'intérêt des Ferneysiens. En toutes circonstances, nous tiendrons un langage d'hommes et de femmes responsables. Nous saurons en revanche être des opposants exerçant notre devoir d'alerte et de vigilance si les politiques nous semblent aller dans un sens contraire à l'intérêt des Ferneysiens. Nous dénoncerons avec courage et lucidité. Nous faisons partie du corps civique, nous en avons pleinement conscience. Nous avons la ferme volonté de faire vivre, avec vous, la démocratie à Ferney-Voltaire. Nous ferons de la politique au sens le plus simple et le plus noble du terme, en se préoccupant des affaires publiques au service de l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie de votre écoute ».

Déclaration de Christian LANDREAU :

« Monsieur le Maire,

Au moment où vous êtes investi de cette importante charge pour la ville de Ferney-Voltaire, je souhaiterais vous dire quelques mots, en ce qui me concerne, en termes d'activité de conseiller municipal. Chaque fois que les choses iront dans le sens de Ferney et des Ferneysiens, pour reprendre les paroles du Général de Gaulle qui disait : "**est-ce bon pour la France ?** ", chaque fois que cela sera bon pour Ferney, je défendrai les dossiers qui seront les vôtres. Chaque fois que ce ne sera pas bon pour Ferney, je m'inscrirai dans le sens contraire : vous m'aurez sur le dos, si je puis me permettre de dire cela ainsi. Ceci pour une raison toute simple : beaucoup d'engagements ont été pris pour améliorer les choses à Ferney-Voltaire, beaucoup de personnes, et l'ensemble des habitants, souhaitent un changement qui aille dans le bon sens. C'est pourquoi chaque fois que cela ira dans le bon sens, je serai à vos côtés, chaque fois que je jugerai que cela ne va pas dans le bon sens, je m'opposerai à votre démarche. Je tiens également à vous préciser que je souhaiterais que, très rapidement, vous fassiez un audit de la situation financière à Ferney-Voltaire afin qu'il n'y ait pas de méprise, qu'on ne puisse pas dire, le moment venu, que toutes les promesses, que toutes les listes d'une certaine manière ont pu faire, et la vôtre notamment, qu'on ne puisse donc par dire : je n'ai pas pu faire parce que je n'ai pas eu l'argent nécessaire pour engager. Vous êtes le maire de Ferney-Voltaire, je ne souhaiterais pas que vous soyez un maire "marabout" ».

Le maire remercie les intervenants et indique qu'en ce qui concerne les choix, il a entendu des échos presque identiques dans sa liste : ses colistiers sauront lui faire savoir lorsque qu'ils considéreront que les choses devront être corrigées.

François TARPIN quitte la séance du conseil municipal : 27 membres siègent à présent en séance du conseil.

5. Fixation du nombre des adjoints.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, sous la présidence du maire nouvellement élu, fixe, par délibération, le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le résultat du calcul ne peut être arrondi à l'entier supérieur. Ainsi, pour la commune de Ferney-Voltaire, le conseil municipal, dont l'effectif est de 29 membres, ne peut avoir plus de 8 adjoints au maire ($29 \times 30 \% = 8,7$).

Le maire propose au conseil municipal de fixer à **SEPT** le nombre des adjoints au maire et de préciser que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

VU les dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 susvisés du code général des collectivités territoriales,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 16 mars 2008,

Ayant entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité (4 abstentions) la création de sept postes d'adjoints,

PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

6. Election des adjoints.

6.1 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Le maire lance l'appel de candidatures.

Pierre-Etienne DUTY demande si le maire et sa liste majoritaire souhaitent confier des postes d'adjoint aux groupes minoritaires. Le maire déclare que cette possibilité a effectivement été évoquée puisque la liste majoritaire était dans une logique de rassemblement. Il a rencontré les membres des deux autres listes minoritaires (Pierre-Etienne DUTY conduisant l'autre liste minoritaire ne l'ayant pas sollicité) : il a été convenu, d'un commun accord, que cette proposition d'ouverture n'était pas actuelle. Dans un premier temps, la liste d'adjoints comportera donc des membres de la majorité municipale. Cette situation pourra être revue dans quelques mois ou quelques années.

Pierre-Etienne DUTY déclare que lui-même et ses colistiers ne prendront pas part au vote.

Le maire constate qu'**UNE** liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste est jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du candidat placé en tête de liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote est enregistré.

6.2 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
..... 04
- b. Nombre de votants (bulletins déposés).....
..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral).....
..... 04
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....
..... 19
- e. Majorité absolue ¹.....
..... 10

¹ La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste conduite par MEYLAN François	19	dix-neuf voix

6.3 Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par François MEYLAN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation jointe au procès-verbal :

- 1 FRANQUET Christine
- 2 RIGAUD Didier
- 3 LACROUX Sylvie
- 4 TRAN DINH Thao
- 5 EL JAOUHARI Fadma
- 6 TARPIN François
- 7 MELAOUCH Fatima

Avant de clore la séance, le maire remercie l'ensemble des élus pour leur participation à cette première séance du conseil municipal consacrée à l'élection du maire et de ses adjoints. Il invite ensuite l'assemblée et l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

SEANCE LEVEE A 16 H 00

Prochaine réunion du conseil municipal :

Mardi 1^{er} avril 2008 à 20 H 30